

Dossier suivi par Lise PARROT

Chargée de mission

Aménagement - urbanisme 02 43 67 37 16 06 35 31 92 27 Lise.parrot@pl.chambagri.fr

> Chambre d'agriculture Pays de la Loire Parc Technopole - Changé

Parc Technopole - Change Rue A.-Einstein - BP 36135 53061 LAVAL Cedex 9 accueil-laval@pl.chambagri.fr Communauté de communes du Mont des Avaloirs Monsieur le Président DIRECTION DE L'URBANISME 1 rue de la Corniche de Pail 53140 PRÉ-EN-PAIL-SAINT-SAMSON

A l'attention de M Antoine Boulzennec

Laval, le 13 janvier 2022

Objet : Avis PPA modification n°1 Villaines-la-Juhel

Monsieur le Président,

Vous nous avez fait parvenir le dossier de modification du PLU de Villaines-la Juhel et nous vous en remercions. Cette modification a pour objet de déclasser des parcelles respectivement situées en zone 1Auh et 2Auh en zone agricole afin de permettre la réalisation d'un projet de ferme équestre.

L'activité projetée consiste à construire une ferme équestre sur des parcelles initialement classées en zone AU. Ce zonage ne permettant pas la réalisation d'un tel projet, vous procédez au reclassement de ces parcelles en zone agricole. Vous apportez également des modifications au règlement de la zone A, aux orientations d'aménagement n°1 et n°2 et au règlement graphique.

La réalisation de cette ferme équestre vise à la construction de bâtiments d'élevage et d'entrainements pour chevaux.

A la lecture des éléments présentés, nous considérons que le projet est lié et nécessaire à l'activité agricole et que les modifications réalisées permettront d'aboutir à la réalisation de ce projet.

En conclusion, la Chambre d'agriculture émet un avis favorable à la modification du PLU de Villaines-la-Juhel.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Stéphane GUIOULLIER Président de la Chambre d'agriculture De la Mayenne



